

ARMORIQUE DEVELOPPEMENT
Société par actions simplifiée au capital de 5 748 650 euros
Siège social : 5 rue Buffon – 22000 SAINT BRIEUC
RCS SAINT BRIEUC 450 559 844

PROCES-VERBAL DE DECISION DU PRESIDENT

L'an deux mille neuf et le vingt-sept octobre,

Thierry MEURIOT, en qualité de Président de la société ARMORIQUE DEVELOPPEMENT, a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- compte-rendu de l'examen des offres de rachat reçues ;
- accord de l'Autorité de la Concurrence ;
- constatation de la réalisation définitive de la réduction du capital et de la modification corrélative des statuts ;
- annulation des actions rachetées.

Le Président rappelle la décision de réduction du capital prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 août 2009.

Il indique que les associés ont été avisés de l'offre de rachat, par lettre du 22 septembre 2009, et que toutes les demandes de rachat ont été déposées au siège social le 23 septembre 2009.

Il ressort de l'examen approfondi des demandes reçues des associés que seule la société EURALIS GASTRONOMIE HOLDING a été intéressée par l'offre et a souhaité le rachat de la totalité de ses actions.

Le Président constate que cette offre porte sur 99 521 actions, soit un nombre d'actions égal au nombre des actions à racheter et qu'elle peut en conséquence être intégralement servie.

Il rappelle par ailleurs que l'opération de réduction de capital avait été soumise, aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 18 septembre 2009, à la condition suspensive de la notification de la prise de participation majoritaire de la société EURALIS GASTRONOMIE HOLDING dans la société GROUPE STALAVEN SA et de l'accord de l'Autorité de la Concurrence, en cas de demande de rachat par la société EURALIS GASTRONOMIE HOLDING de la totalité de ses titres.

Le Président précise que le nécessaire a été fait auprès de l'Autorité de la Concurrence, laquelle a signifié son accord aux termes d'une décision en date du 26 octobre 2009.

En conséquence, il constate la réalisation définitive de la réduction de capital et l'annulation à compter de ce jour des 99 521 actions rachetées.

Le capital est réduit de 995 210 euros et est ainsi ramené de 5 748 650 euros à 4 753 440 euros.

Le Président constate également que la modification de l'article 6 des statuts, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 août 2009, est devenue définitive.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Le présent procès-verbal, établi par le Président, a été signé par lui.

Thierry MEURIOT
Président



Enregistré à : S I E DE SAINT BRIEUC EST
ENREGISTREMENT

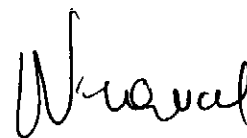
Le 12/11/2009 Bordereau n°2009/1 401 Case n°1

Enregistrement : 500 € Pénalités :

Total liquidé : cinq cents euros

Montant reçu : cinq cents euros

Le Comptable



Ext 6029

Yveline PRAVAL
Agent Principal